



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2020-180

PUBLIÉ LE 16 OCTOBRE 2020

Sommaire

SGAR Occitanie

R76-2020-10-12-012 - Arrêté de délégation de signature attribuée à M. Nicolas HESSE,
Secrétaire général pour les affaires régionales d'Occitanie (8 pages)

Page 3

SGAR Occitanie

R76-2020-10-12-012

Arrêté de délégation de signature attribuée à M. Nicolas
HESSE, Secrétaire général pour les affaires régionales
d'Occitanie



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Secrétariat général pour les affaires régionales
Pôle modernisation, mutualisation et moyens

Arrêté portant délégation de signature à M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales, et aux agents du SGAR

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son Art. 21-1 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 7 mai 2019 portant nomination de M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Occitanie ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 4 avril 2018 portant nomination de M. Marc ZARROUATI, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, chargé du pôle « politiques publiques » ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 26 septembre 2019 portant nomination de M. Laurent GANDRAMORENO, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, chargé du pôle « moyens, modernisation, mutualisation » ;
Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} février 2016 portant nomination de Mme Catherine HUGONET, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Occitanie ;
Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant organisation du secrétariat général pour les affaires régionales ;
Vu la circulaire du Premier ministre en date du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;
Vu la décision du 3 janvier 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programmes (RBOP) et des responsables d'unité opérationnelle (RUO) pour le programme 354 « Administration territoriale de l'État » ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

SECTION I COMPÉTENCE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales d'Occitanie, à l'effet de signer les actes d'administration générale relevant des missions du SGAR, à l'exclusion des déferés devant les juridictions administratives.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas HESSE, la délégation donnée à l'article 1^{er} est exercée dans les mêmes conditions par M. Marc ZARROUATI, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle politiques publiques et par M. Laurent GANDRA-MORENO, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle moyens, modernisation, mutualisation.

Art. 3. – Délégation est donnée à M. Marc ZARROUATI, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle politiques publiques, à l'effet de signer les actes d'administration générale pris dans le cadre des attributions suivantes, à l'exclusion des déferés et des mémoires en défense devant les juridictions administratives :

- Affaires européennes et internationales ;
- Appui aux territoires ;
- Cohésion des territoires ;
- Connaissance du territoire ;
- Contrôle des fonds européens ;
- Culture, sport, éducation ;
- Développement durable des territoires ;
- Développement économique, industrie, innovation, compétitivité ;
- Égalité entre les hommes et les femmes ;
- Emploi, cohésion sociale, politique de la ville ;
- Mobilités et infrastructures numériques ;
- Numérique ;
- Recherche, technologie.

Art. 4. – Délégation est donnée à M. Laurent GANDRA-MORENO, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle moyens, modernisation, mutualisation, à l'effet de signer les actes d'administration générale pris dans le cadre des attributions suivantes, à l'exclusion des déferés et des mémoires en défense devant les juridictions administratives :

- Achats ;
- Budgets et finances ;
- Coordination et administration générale ;
- Égalité entre les hommes et les femmes ;
- Immobilier ;
- Ressources humaines ;
- Section régionale interministérielle d'action sociale ;
- Simplification et modernisation de l'action publique.

- **Art. 5.** – Délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions respectives à l'effet de signer les correspondances courantes relevant de leurs attributions, à l'exclusion de celles portant décision, à :

PÔLE POLITIQUES PUBLIQUES

Missions thématiques

- Mathias MONDAMERT, chargé de la mission « développement économique, industrie, innovation, compétitivité », et Mmes Claude ARDERIGHI et Delphine BÈZE, cadres d'appui ;
- Mme Hélène DELMOTTE, chargée de la mission « Aménagement, développement durable et agriculture », M. Michel CROSTE et M. Frédéric LASNIER-LACHAISE, cadres d'appui ;
- M. Benoît LEMOZIT, chargé de mission « mobilités et infrastructures numériques » et M. Frédéric LASNIER-LACHAISE, cadre d'appui ;
- Mme Laure PAGÈS, chargée de la mission « culture, sport, éducation » ;
- Mme Nathalie GADÉA, chargée de la mission « emploi, cohésion sociale, politique de la ville », Mme Pascale JOVÉ et Mme Évelyne CAVET, cadres d'appui ;
- Mme Marianne PEYROT, déléguée régionale à la recherche et à la technologie et M. Gérard-Pierre VILAREM, adjoint à la déléguée régionale à la recherche et à la technologie ;
- M. Philippe MATHONNET, chargé de mission « numérique » ;
- Madame Zoé MAHÉ, chargée de la mission « mer et littoral ».

Mission territoires

- M. Eric HISTACE, chargé de la mission « cohésion des territoires » ;
- M. Julien RIOU, chef de la mission « connaissance du territoire » ;
- M. Fabien PICHON, chargé de la mission « affaires européennes et internationales » ;
- Mme Marie-Hélène AYMARD, responsable de la cellule « appui aux territoires ».

PÔLE MODERNISATION, MUTUALISATION ET MOYENS

Coordination et administration générale

- M. Pascal SOLEIL, directeur de la coordination et des affaires générales et M. Romain MOULET, chef du bureau des affaires générales.

Plates-formes régionales

- Mme Magalie MORLAT-MARTOS, directrice de la plate-forme régionale achats et M. Alexandre GASPARIAN ;
- Mme Clémence WEGSCHEIDER, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines ;
- Mme Kristina SPANEK, chargée de mission, chef de la plate-forme régionale immobilière ;
- M. Jean-Luc VETTORETTI, chef de la plate-forme régionale budgets et finances ,et Mme Laura GARY et M. Briec MAGOT ;

Mission simplification et modernisation de l'action publique

- Mme Sarah NETTER, chargée de mission.

Art. 6. – Délégation est donnée à Mme Marianne PEYROT déléguée régionale à la recherche et à la technologie, et à M. Gérard-Pierre VILAREM, adjoint à la déléguée régionale à la recherche et à la technologie, à l'effet de signer les actes relevant de l'exercice de ses fonctions, à l'exclusion des décisions attributives de subventions, des actes relatifs au contentieux administratif, des correspondances et décisions administratives adressées aux ministres et secrétaires d'État, aux parlementaires en exercice, aux préfets de département, aux présidents des assemblées régionales et départementales et aux maires des communes chefs lieux de département.

Art. 7. – Délégation est donnée à M^{me} Catherine HUGONET, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité, à l'effet de signer les actes relevant de l'exercice de ses fonctions, à l'exclusion des actes relatifs au contentieux administratif, des correspondances et décisions administratives adressées aux ministres et secrétaires d'État, aux parlementaires en exercice, aux préfets de département, aux présidents des assemblées régionales et départementales et aux maires des communes chefs lieux de département.

Art. 8. – Délégation de signature est donnée à M. Laurent CYROT, directeur de projet « Canal du Midi » et à Mme Zoé MAHÉ, directrice de projet « Littoral 21 », à l'effet de signer les actes relevant de l'exercice de leurs fonctions respectives, à l'exclusion des actes relatifs au contentieux administratif, des correspondances et décisions administratives adressées aux ministres et secrétaires d'État, aux parlementaires en exercice, aux préfets de département, aux présidents des assemblées régionales et départementales et aux maires des communes chefs lieux de département.

SECTION II

COMPÉTENCES DE RESPONSABLE DE BOP ET D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE, D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DÉLÉGUÉ ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Art. 9. – Délégation est donnée à M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales, en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et de responsable d'unités opérationnelles, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les BOP suivants :

BOP interrégional

0112-DIR5 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;

BOP régionaux

0104-DR31 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

0112-DR31 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » à l'exception des arrêtés relatifs à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, DSIL exceptionnelle « France relance en Occitanie » ;

0172-DR38 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;

0162-DR31 « Interventions territoriales de l'État – PITE Littoral » ;

0303-DR31 « Immigration et asile » ;

0354-DR31 « Administration territoriale de l'État » ;

0348-DP31 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » ;

0723-DR31 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ;

BOP centraux

0119-C001 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;
0119-C002 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (dotation générale de décentralisation et concours particuliers) ;
0119-C003 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (dotation de soutien à l'investissement local, métropoles) ;
0137-CDGC « Égalité entre les hommes et les femmes » ;
0148-DAFP « Fonction publique » ;

Délégation est également donnée à M. Nicolas HESSE, à l'effet de signer les décisions de création, d'affectation, de retrait et de clôture des tranches fonctionnelles, sur le centre financier 0148-DAFP-DS31 - activité 014801020401 « restauration » de l'action 02 « action sociale interministérielle » sous-action 05 « restauration » du programme 148 « Fonction Publique » ;

Délégation est également donnée à M. Nicolas HESSE, à l'effet de signer les décisions de création, d'affectation, de retrait et de clôture de tranches fonctionnelles, sur le centre financier 0349-CDBU-DR31 - activité 0349-01-01-28-01 « PREF Dotation FTAP » ;

0159-ESS1 « Expertise, information géographique et météorologie (économie sociale et solidaire) ;
0209-CSOL « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;
0349-CDBU « Fonds pour la transformation de l'action publique ».
0354-CPNE « Administration territoriale-plan national d'équipement des préfectures »
0357-CFIP-DR31 « Fonds de solidarité ».

Art. 10. – Délégation de signature est donnée à M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales d'Occitanie, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions ou conventions liés à la mise en œuvre du programme 354, en qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué, ainsi que les engagements juridiques liés au fonctionnement du SGAR, aux dépenses de sa résidence et à la carte achat.

Art. 11. – Délégation est donnée à M. Nicolas HESSE à l'effet de signer les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de l'exercice des missions du SGAR.

Art. 12. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas HESSE, la délégation donnée aux articles 8 à 11 est exercée dans les mêmes conditions par M. Marc ZARROUATI, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle politiques publiques, et par M. Laurent GANDRA-MORENO, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle moyens, modernisation, mutualisation.

Art. 13. – Délégation est donnée à M. Marc ZARROUATI, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle politiques publiques, à l'effet de signer :

- les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les budgets opérationnels de programmes suivants :
 - 0112-DIR5 et 0112-DR31 Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » (BOP interrégional et BOP régional) ;
 - 0162-DR31 « Interventions territoriales de l'État – PITE Littoral » ;
 - 0119-C001 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;
 - 0119-C003 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (dotation de soutien à l'investissement local, métropoles) ;
 - 0209-CSOL « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;

- les dépenses effectuées au moyen d'une carte d'achats sur l'UO 354-DR31-DMUT ;
- les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de l'exercice des missions du pôle politiques publiques.

Art. 14. – Délégation est donnée à M. Laurent GANDRA-MORENO, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle moyens, modernisation, mutualisation, à l'effet de signer :

- les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les budgets opérationnels de programmes suivants :

0104-DR31 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

0172-DR38 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;

0303-DR31 « Immigration et asile » ;

0354-DR31 « Administration territoriale de l'État » ;

0348-DP31 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » ;

0723-DR31 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ;

0119-C002 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (dotation générale de décentralisation et concours particuliers) ;

0137-CDGC « Égalité entre les hommes et les femmes » ;

0148-DAFP « Fonction publique » ;

0159-ESS1 « Expertise, information géographique et météorologie (économie sociale et solidaire) ;

0209-CSOL « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;

0349-CDBU « Fonds pour la transformation de l'action publique » ;

0354-CPNE « Administration territoriale-plan national d'équipement des préfetures » ;

0357-CFIP-DR31 « Fonds de solidarité » ;

- les dépenses effectuées au moyen d'une carte d'achats sur l'UO 354-DR31-DMUT ;
- les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de l'exercice des missions du pôle modernisation, mutualisation et moyens.

Délégation est également donnée à M. Laurent GANDRA-MORENO, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle modernisation, mutualisation et moyens, à l'effet de signer les décisions de création, d'affectation, de retrait et de clôture des tranches fonctionnelles, sur le centre financier 0148-DAFP-DS31 - activité 014801020401 « restauration » de l'action 02 « action sociale interministérielle » sous-action 05 « restauration » du programme 148 « Fonction Publique ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent GANDRA-MORENO, la délégation prévue à l'alinéa précédent est exercée par M. Pascal SOLEIL, directeur de la coordination et des affaires générales.

Délégation est également donnée à M. Laurent GANDRA-MORENO, à l'effet de signer les décisions de création, d'affectation, de retrait et de clôture des tranches fonctionnelles, sur le centre financier 0349-CDBU-DR31-activité 0349-01-01-28-01 « PREF Dotation FTAP ».

Art. 15. – Délégation est donnée à Mme Clémence WEGSCHEIDER, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines et en son absence à Mme Frédérique

WANDROL, à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 3 000 € et les services faits imputés sur le BOP 0148-DAFP « Fonction publique ».

Délégation est donnée à Mme Clémence WEGSCHEIDER et, en son absence, à Mme Frédérique WANDROL à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 3 000 € et les services faits imputés sur l'UO 0354-DR31-DMUT « Administration territoriale de l'État », au titre des actions de formation interministérielle relevant de l'activité du service.

Art. 16. – Délégation est donnée à M. Pascal SOLEIL, directeur de la coordination et des affaires générales, à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 15 000 € et les services faits imputés sur le BOP 0148-DAFP « Fonction publique », sous-action 02-06 « actions entreprises par les sections régionales interministérielles d'action sociale », sous-action 02-02 « crèches ».

Art. 17. – Délégation est donnée à M. Pascal SOLEIL à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 1 000 € et les services faits imputés sur les BOP 0159-ESS1 « Expertise, information géographique et météorologie (économie sociale et solidaire) et 112-DR31 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire ».

Délégation est donnée à M. Romain MOULET à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 1 000 € et les services faits imputés sur le BOP 0159-ESS1 « Expertise, information géographique et météorologie (économie sociale et solidaire) et 112 DR 31 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire »

Art. 18. – Délégation est donnée à M. Pascal SOLEIL à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 15 000 € et les services faits imputés sur le UO 0349-CDBU-DR31, centre de coût SGAR31 « Fonds pour la transformation de l'action publique ».

Art. 19. – Délégation est donnée à M. Pascal SOLEIL à l'effet de signer les engagements juridiques et les dépenses effectuées au moyen d'une carte d'achats dans la limite de 3 000 € ou les frais de déplacement au moyen de chorus DT ainsi que les services faits imputés sur l'UO 0354-DR31-DMUT « Administration territoriale de l'État », centre de coût SGAR031.

Délégation est donnée à M. Romain MOULET, chef du bureau des affaires générales, à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 3 000 € ou les frais de déplacement au moyen de chorus DT ainsi que les services faits imputés sur l'UO 0354-DR31-DMUT « Administration territoriale de l'État », centre de coût SGAR031.

Art. 20. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent GANDRA-MORENO, délégation est donnée à M. Pascal SOLEIL à l'effet de signer les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de l'exercice des missions du SGAR.

Art. 21. – Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène AYMARD, responsable de la cellule appui aux territoires, à l'effet de certifier le service fait et de signer les certificats de paiement imputés sur les BOP interrégional 0112-DIR5 et régional 0112-DR31 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », le BOP régional 0162-DR31 « Interventions territoriales de l'État – PITE Littoral » et les BOP centraux 0119-C001 et 0119-C003 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (dotation de soutien à l'investissement local).

Art. 22. – Délégation est donnée à Mme Marianne PEYROT, déléguée régionale à la recherche et à la technologie et à M. Gérard-Pierre VILAREM, adjoint à la déléguée régionale à la recherche et à la

technologie, en sa qualité de responsable de budget opérationnel de programme, à l'effet de recevoir les crédits du BOP 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Délégation est donnée à Mme Marianne PEYROT et M. Gérard-Pierre VILAREM à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur l'UO 0172-DR38 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », à l'exclusion des décisions attributives de subventions.

Délégation est donnée à Mme Marianne PEYROT et à M. Gérard-Pierre VILAREM à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 3 000 € et les services faits imputés sur l'UO 0354-DR31-DMUT », centre de coût DRRT031.

Art. 23. – Délégation est donnée à Mme Catherine HUGONET, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur l'UO 0137-CDGC-PR31 « Égalité entre les femmes et les hommes », à l'exclusion des décisions attributives de subventions d'un montant égal ou supérieur à 5 000 € ainsi que sur l'UO 0354-DR31-DMUT, centre de coût SGAR31, dans la limite des crédits qui lui ont été notifiés.

Art. 24. – Délégation est donnée à Mme Magalie MORLAT-MARTOS, directrice de la plateforme régionale achats, à l'effet de signer par voie électronique les actes relatifs à l'exécution des marchés publics y compris les avenants d'augmentation dans la limite de 5 %.

Art. 25. – Délégation de signature est donnée aux personnes suivantes pour les engagements juridiques et la carte d'achats sur l'UO 0354-DR31-DMUT, centre de coût SGAR31, dans la limite de l'enveloppe qui leur a été notifiée :

- M. Jean-Marc LAFORÊT, conseiller diplomatique auprès du préfet de région ;
- Mme Zoé MAHÉ, directrice de projet « Littoral 21 » ;
- M. Laurent CYROT, directeur de projet « Canal du Midi ».

Art. 26. – Sont exclus de la présente délégation :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- en cas de demande de passer outre le refus de visa du contrôleur budgétaire, la lettre de saisine du ministre concerné ;
- en cas d'avis préalable défavorable, la décision de l'ordonnateur informant le contrôleur budgétaire des motifs de ne pas se conformer à l'avis donné.

Art. 27. – Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 12 février 2020 portant délégation de signature à M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales, et aux agents du SGAR.

Art. 28. – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 12 octobre 2020.

Étienne GUYOT

